



Le Maroc indépendant,
1955-2005 :
Essai de synthèse

Mohammed KENBIB



Présentation

La présente étude couvre la période de l'histoire du Maroc qui s'étend de 1955 à 2005. Elle se propose de brosser à grands traits, et sur la base d'une approche qui se veut synthétique, l'évolution du pays au cours des cinquante ans qui ont suivi son accession à l'indépendance. Et ce en dépit, d'une part, des difficultés méthodologiques et conceptuelles que soulèvent le Temps présent et l'histoire immédiate au regard de l'historiographie marocaine et, de l'autre, la question d'accès aux archives de l'Etat relatives à cette période. Non moins problématique aussi est, dans le cas d'espèce, l'intégration dans l'analyse, avec une sorte de fort coefficient, du critère "développement humain" et des indicateurs qui lui sont liés ; ce critère étant évidemment essentiel dans le travail de tous les groupes thématiques.

Cet Essai se veut une première lecture d'un demi-siècle d'indépendance, période qui n'est pas encore, à l'instar d'ailleurs de celle du Protectorat, totalement intégrée dans le champ de recherche des historiens nationaux et n'a pas fait l'objet de publications scientifiques d'envergure. Il est axé essentiellement sur l'appréhension (nécessairement sélective) des faits et des événements majeurs qui ont pesé de manière déterminante sur le devenir du Maroc depuis le retour d'exil de feu Sidi Mohammed ben Youssef. Il est mu par le souci d'interprétation de la signification " historique" des grandes décennies et des options stratégiques politiques, économiques et sociales qui ont, à la fois en continuité et en rupture avec les phases précédentes, façonné le Maroc indépendant en interction, bien évidemment, avec le contexte régional et international.

Un tableau chronologique, non exhaustif eu égard aux contraintes de l'exercice, accompagne le texte. Il fait partie intégrante de l'étude. Quoique ne comportant que des données succinctes, il la complète à maints égards sur des questions fondamentales. Texte et tableau sont d'ailleurs conçus dans une perspective "transversale". Leur "lecture" est de ce fait liée à celle des autres rapports thématiques élaborés par la commission scientifique du Cinquantenaire.

Mohammed Kenbib



Sommaire

■ I- Introduction	7
■ II- Le legs du protectorat	9
■ III- Les phases décisives de 50 ans d'indépendance :	11
1 – LES ANNÉES DE TRANSITION, D'ADAPTATION ET DE MODERNISATION DE L'ETAT, 1955-1965	12
2 – CONSOLIDATION DE L'ETAT. TENSIONS SOCIALES ET POLITIQUES, 1965-1972	17
3 – LA CENTRALITÉ DE LA RÉCUPÉRATION DES PROVINCES SAHARIENNES, 1973-1983	19
4 – QUÊTE DE DÉBLOCAGE DU CHAMP POLITIQUE, ALTERNANCE, CHANGEMENT DE RÈGNE, 1983-1999	22
5 – CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN, 1999-2005	24
■ IV- Annexe I : Tableau chronologique	29

I- Introduction

Les étapes franchies par le Maroc depuis le recouvrement de l'indépendance ont été marquées par toutes sortes de mutations politiques, économiques, sociales et culturelles. Sur le long terme, ces transformations se sont situées, dans une certaine mesure, dans le prolongement de celles que le Protectorat a générées. Ce régime s'était inscrit lui-même à la fois dans la continuité et en rupture avec la situation qui prévalait dans le pays à l'époque précoloniale.

L'évaluation des réalisations du Maroc indépendant et des efforts que requiert le modèle sociétal auquel les Marocains aspirent, passe de ce fait par une esquisse du bilan hérité de l'ère coloniale. Elle implique un rappel des espoirs nourris par les populations avant 1955 ainsi que des objectifs, explicites ou non-dits, assignés à l'indépendance, notamment par les parties directement engagées, à des degrés divers, dans le mouvement national, la résistance et la lutte armée.

Tout aussi nécessaires à l'intelligibilité de l'histoire de la période allant de 1955 à 2005 sont la prise en considération du contexte global dans lequel elle s'est déroulée et l'évocation, à titre indicatif et dans une approche comparative, des faits et événements majeurs en ayant marqué le cours sur les plans international et régional. D'autant que, succédant à la " guerre froide " et à l'affrontement entre les Blocs, prévalent depuis ces dernières décennies dans l'évolution de la planète et la déterminent les mutations multidimensionnelles générées par la globalisation, à un rythme de plus en plus rapide et dans une amplitude de plus en plus large.

De retour d'exil de Madagascar (1953-1955), le sultan Sidi Mohammed Ben Youssef (1927-1961)*, dont les rapports avec la Résidence Générale et le gouvernement français n'avaient cessé de se détériorer après le discours de Tanger (10 avril 1947), avait proclamé solennellement, devant des milliers de Marocains réunis à Rabat, la fin de l'ère coloniale. Il avait précisé que le pays venait de mener avec succès "le jihad mineur" et qu'il devait s'attacher, avec la liberté retrouvée, au "jihad majeur".

Cette exhortation, à la fois symbolique et significative de la perspective politico-idéologique du souverain, qui n'allait pas tarder à prendre le titre (moderne) de roi et le nom de Mohammed V, représentait en tant que telle le premier constat officiel de l'immensité de la tâche à accomplir pour l'édification du Maroc indépendant. Elle exprimait aussi le rôle que le souverain entendait remplir dans ce processus, en sa qualité de symbole de la lutte pour le recouvrement de la liberté et de l'unité nationale.

Six ans plus tôt, le Sultan avait déclaré au représentant de la France au Comité international des Droits de l'homme et ancien conseiller juridique du Général de Gaulle et de la France Libre à Londres, René Cassin, qui plaidait la cause de ses coreligionnaires juifs du Maroc et réclamait des réformes en leur faveur, que le rétablissement de la souveraineté pleine et entière de "l'empire chérifien" devait lui permettre d'"assurer le bonheur de tous les sujets sans distinction de race ou de religion".

* dates du règne

Principal concepteur d'une Constitution (1962) aux termes de laquelle le Maroc devient une "monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale", le Roi Hassan II (1961-1999)* avait pour sa part, après son accession au trône, déclaré, dans un discours radiodiffusé, en s'adressant à l'âme de son défunt père à l'occasion du quarantième jour de son décès: "devant le peuple, je promets de lutter ainsi que tu l'as fait avec le peuple pour le bien du peuple, puisant ma force du peuple et mettant le Trône au service du peuple, afin que nous puissions construire la société musulmane heureuse que tu voulais, et afin que notre peuple connaisse le progrès et le développement, toujours attaché à sa religion et aux valeurs suprêmes".

II- Le legs du Protectorat : acquis, défaillances, handicaps

Le Protectorat se fondait sur le traité de Fès (30 mars 1912). Celui – ci n'avait pas abrogé les dispositions de la convention internationale de Madrid (1880, notamment le principe de " l'allégeance perpétuelle des sujets du Sultan", repris d'ailleurs en 1958 dans le Code de la Nationalité marocaine). Celles de l'Acte Général d'Algésiras (1906, en particulier les clauses relatives à " l'égalité économique des Puissances " au Maroc et au régime dit de " la porte ouverte ") sont également restées en vigueur (jusqu'en 1956).

En accord avec le sultan, le nouveau régime se donnait pour mission d'œuvrer dans le sens du progrès en vue d'assurer le développement économique du pays dans le respect des structures étatiques en place (le Makhzen, avec à sa tête le sultan), des institutions religieuses (notamment les Habous) et des us et coutumes des habitants.

L'article premier du traité de Fès stipulait à cet égard : "Le Gouvernement de la République française et Sa Majesté le Sultan sont d'accord pour instituer au Maroc un nouveau régime comportant des réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières et militaires que le Gouvernement français jugera utile d'introduire sur le territoire marocain. Ce régime sauvegardera la situation religieuse, le respect et le prestige traditionnel du Sultan, l'exercice de la religion musulmane et des institutions religieuses, notamment de celles des Habous. Il comportera l'organisation d'un Makhzen chérifien réformé... ".

La phase du Protectorat a été caractérisée par des destructurations, le dualisme (secteurs modernes vs secteurs traditionnels), le marasme (dans l'artisanat en particulier), la régression et l'anachronisme. Leurs effets cumulatifs ont fortement altéré, voire modifié en profondeur, de larges pans du tissu économique et social traditionnel aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Les populations autochtones en ont supporté le coût.

Les masses rurales, confrontées par ailleurs à une pression fiscale accrue (i.e. prélèvement rigoureux du tertib), ont été les premières à subir de plein fouet les effets de ces bouleversements. Leur paupérisation en a été l'un des traits majeurs. Elle a été aggravée en partie par l'affaiblissement ou la disparition des mécanismes séculaires d'assistance et de solidarité de l'ère précoloniale (importance des terres collectives, entraide dans le cadre de la "touiza", rôle régulateur et redistributeur des Habous et des zaouïas en période de pénurie...). Là où ils persistaient, ces mécanismes ont été souvent pervertis et captés au profit exclusif d'une poignée d'autochtones (caïds, pachas, notables...) secondant la Résidence Générale.

Quoique " dualiste " et même fortement ambivalente du fait de la concomitance de son articulation autour de la modernité, de la tradition et d'une certaine traditionnalisation, l'évolution générale du Protectorat n'en a pas moins porté le sceau de la modernité précisément. De nombreuses réalisations ayant fait franchir au pays des sauts qualitatifs importants figurent de fait à son actif. Il en est ainsi de la mise en place d'une infrastructure de base (routes, voies ferrées, équipements portuaires, aérodomes, barrages, centrales électriques...), de la prospection et de l'exploitation systématiques des ressources minières (phosphates,

charbon, minerais non-ferreux...), et du développement d'un secteur agricole résolument orienté vers les cultures spéculatives (agrumes, primeurs, vignobles...). Des écoles et des dispensaires ont été également créés, à un rythme assez soutenu après la Deuxième guerre mondiale.

En raison de la nature même du régime, ces réalisations ne bénéficiaient cependant qu'à une infime minorité de la population (les colons au premier chef et un très faible pourcentage d'autochtones). En 1955 les Européens établis dans le pays représentaient 7% de la population totale. Ils consommaient plus de 30% du revenu global. Ce fut précisément à ce niveau que se situèrent les inégalités les plus criantes et les défaillances les plus patentes du Protectorat. La dichotomie instituée et activée par le régime colonial d'un "Maroc utile" opposé à un Maroc d'intérêt économique moindre allait accentuer cet état de fait et le doubler de disparités régionales non moins flagrantes.

Ces insuffisances, multiformes et d'intensité variable, allaient représenter, dès le départ, un lourd handicap pour le Maroc indépendant dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et de l'emploi.

La sous-alimentation, la malnutrition et, parfois, la famine (1926, 1936-1937, 1945-1946), affectaient la majorité de la population - estimée avant 1956 à près de 9 millions d'habitants, avec près de 70 % de ruraux. A ces conditions s'ajoutaient les effets de l'habitat insalubre en milieu urbain et péri-urbain. Des campagnes ponctuelles de vaccination n'empêchaient pas la propagation des maladies infectieuses (notamment la tuberculose et le trachome). Le taux de mortalité, principalement infantile, s'en ressentait fortement. L'espérance de vie à la naissance restait inférieure à 47 ans. On comptait un seul médecin pour 15.000 Marocains. Du fait du malthusianisme présidant aux choix de la Direction de l'Instruction Publique (DIP), l'analphabétisme, autre indicateur essentiel, touchait en 1955 près de 90% de la population.

Du point de vue politique, la Résidence Générale était le siège du pouvoir effectif. Passant outre l'esprit et la lettre des dispositions du traité de Fès et les protestations de jeunes nationalistes, elle appliquait de facto un régime d'administration directe. Elle s'efforçait de le tempérer par le maintien des structures et des allures d'antan du Makhzen. L'ostentation qu'elle manifestait à cet égard cherchait à créer l'illusion du respect absolu des prérogatives du sultan et de ses vizirs.

La "politique indigène" définie dans ses grandes lignes par le général Lyautey, premier Résident Général de France au Maroc dont le "Proconsulat" s'étendit de 1912 à 1925, et suivie sans modification majeure par quasiment tous ses successeurs, fut foncièrement "conservatrice" dans sa philosophie et ses manifestations dans le rapport de l'Administration avec les autochtones. Elle s'articula autour de la préservation des formations tribales, des chefferies locales ou régionales, des confréries et, de manière générale, des forces tournées vers le passé.

Ce passéisme et le blocage du processus de changement social et "culturel", voire politique, amorcé avant 1912 sous les effets conjugués d'une dynamique interne et de contacts accrus avec l'Europe occidentale (ainsi qu'en témoignent en particulier une tentative de réforme radicale de l'impôt initiée en 1901-1902 par le sultan Moulay Abdel-Aziz, et le projet de Constitution présenté en 1908 à son successeur, Moulay Hafid, par des Jeunes Marocains modernistes entretenant d'étroits rapports avec les éditeurs syro-libanais du périodique " Lissan al-Maghrib " paraissant à Tanger, ne signifient cependant pas que le conservatisme et

l'anachronisme aient prévalu à tous les niveaux sous le régime du Protectorat. L'évolution de celui-ci s'est en fait traduite aussi de facto par une efficience accrue des rouages (nouveaux et anciens) de l'Etat, le renforcement de l'autorité du sultan à travers l'ensemble du territoire et la consolidation de sa place de clé de voûte de tout l'édifice politique du pays.

Quel que soit le décalage entre les affirmations officielles et la réalité du pouvoir, le fait est que le Général Lyautey ne cessait de répéter à cet égard, et de la manière la plus explicite, que : " l'idée qui résume (tout le Protectorat) est de faire progresser le peuple marocain [...] en introduisant les réformes qui amèneront le progrès, le bien-être et la paix sans toucher à la religion, en assistant et en renforçant le Makhzen et en lui conservant sa puissance chérifienne souveraine ".

Au delà de la structure étatique proprement dite et, de manière encore plus spécifique, du pouvoir monarchique, il convient de relever que la phase du Protectorat a été caractérisée aussi par l'émergence, aussi bien en zone française qu'en zone espagnole, de mouvements et de partis de type moderne. Ont été plus particulièrement déterminants à cet égard l'école, la réceptivité des Marocains à l'idée que l'institution scolaire pouvait s'avérer un moyen efficace de promotion sociale, la propagation de nouvelles valeurs, l'influence du " modèle " donné sur place par la population européenne et son niveau de vie, et l'impact de l'exemple de pays du Moyen-Orient (l'Egypte en particulier, ses chanteurs, son cinéma, sa littérature, son évolution politique...).

L'idéologie religieuse de certains mouvements et partis, la prestation de serment de leurs dirigeants et militants sur le Coran (ainsi que l'exigeait l'Istiqlal en particulier), et le recours à l'espace des mosquées (dès 1930 en protestation contre le " dahir berbère " et avant même la création du Comité d'Action Marocaine) sont allés de pair avec la création de journaux (en français jusqu'à la veille de la Deuxième guerre mondiale, puis en arabe aussi), l'organisation de pétitions (dès 1929), la distribution de tracts, l'incitation au boycottage commercial (notamment celui des cigarettes), le noyautage des syndicats (principalement l'Union Générale des Syndicats Confédérés du Maroc, UGSCM), l'appel aux organisations internationales (SDN puis ONU) etc...

Le Sultan occupe, dans les dernières années du protectorat, une place particulière dans les aspirations du pays à la modernité : " [Habib Bourguiba et Mohammed ben Youssef], écrit Daniel Rivet dans *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, apprennent le lexique d'une vie nouvelle à des peuples à la recherche d'eux-mêmes. Le sultan-malik [apparaît] sur des photographies qui le transforment en icône et son effigie trône dans la pièce unique des baraques en bidonville... Lui-même multiplie les flashes sur la scolarité du prince héritier, Moulay Hassan, et de sa fille aînée, Lalla Aïcha. Il donne à voir [...] le périple de la modernisation en trouvant le point d'équilibre entre la qâ'ida et l'emprunt à la civilisation matérielle de l'Autre. Il rassure les partisans du changement sans rupture et n'offusque que les vieilles barbes qui s'indignent des prises de parole, en public, de Lalla Aïcha dévoilée. Par sa finesse d'allure, il séduit les femmes saturées de radjulisme (machisme)".

III- Les " décennies " décisives du Maroc indépendant

L'analyse du demi-siècle qu'inaugure le discours royal du 18 novembre 1955 pourrait être effectuée en termes d'identification et de mise en évidence des lignes de force ayant marqué l'évolution du pays au cours de ces cinquante dernières années. Elle s'articulerait autour des thèmes majeurs de la consolidation des institutions de l'Etat, de l'édification d'une économie nationale, des réalisations et insuffisances face aux attentes sociales (exprimées par les syndicats, les partis, ou autrement), des luttes politiques (dans le cadre des partis et en dehors de ces formations), et du processus de démocratisation (et, corrélativement, de respect des droits de l'homme).

Se penchant rétrospectivement sur les velléités de réformes auxquelles il a été associé à l'époque du Résident Eirik Labonne (1946-1947) et sur les premières décennies de l'indépendance, l'initiateur de la courte expérience des Secteurs Modernes du Paysannat (SMP), Jacques Berque, devait écrire en 1991 :

"(Au Maroc, sous le Protectorat) la coalition de gros intérêts... se dressa... contre toute réforme administrative, sociale ou culturelle... Le nationalisme répondait... mieux que le protectorat à l'histoire se faisant. Il devenait un vecteur de modernité plus véritable que ceux qui, ayant contribué à le mettre sur cette voie, entendaient lui barrer la route. Peu de Français comprirent ce changement... La transformation... [impliquait] une nécessaire passation de pouvoir du colonisateur au patriote en marche... A son tour, ce dernier, une fois libéré, devait affronter la même loi. L'indépendance politique chèrement acquise resterait toute formelle s'il n'en surgissait l'édification économique, le progrès social et culturel... L'indépendance assignait aux responsables [du pays] les mêmes tâches qu'à ceux du Protectorat : travailler au développement dans tous les domaines, à l'expansion de la liberté, à l'ouverture sur le monde... L'indépendance, en définitive, c'est le droit aux problèmes. Mais elle apportait en plus le pouvoir de résoudre... l'éternel débat de la conscience avec les pesanteurs".

1 – LES ANNEES DE TRANSITION, D'ADAPTATION ET DE MODERNISATION DE L'ETAT, 1955 – 1965

Le Maroc allait se trouver confronté, après 1955, à l'ampleur des espérances et l'impatience de ses populations, en butte jusqu'alors, dans leur écrasante majorité, à toutes sortes de frustrations et de privations.

Cet état de fait était largement dû aux bouleversements provoqués par le Protectorat. Ce sont essentiellement les structures agraires qui ont été affectés par les déséquilibres générés par le régime colonial. Ces transformations résultaient dans une large mesure de la quasi – concentration des meilleures terres au profit des colons (près d'un million d'hectares). En a amplement bénéficié aussi une minorité de " féodaux " autochtones liés au régime colonial (notamment les grands caïds et les pachas).

Ceux-ci ont accaparé près de 1.800.000 ha, soit _ des terres cultivables. Certains d'entre eux possédaient individuellement des propriétés totalisant 15.000 ha, voire 56.000 ha. Plus de 3.600.000 ruraux (khammès, ouvriers agricoles, saisonniers...) étaient sans terre. Les petits propriétaires, représentant quant à eux près d'un tiers de la population des campagnes, n'étaient pas mieux lotis (nature des sols, aléas climatiques, outillage traditionnel, absence de crédit, faible impact de Sociétés Indigènes de Prévoyance créées par la Résidence pour atténuer les difficultés de la masse des fellahs confrontés à l'accaparement des terres servant de pacage aux troupeaux, aux pratiques usuraires et à l'irrégularité de la pluviométrie...).

"Le caïdalisme, né en marge et simultanément à la pénétration coloniale, sans y puiser son idéal-type, correspond bien à une expression sociétale appartenant en propre à la formation sociale marocaine, écrit le sociologue Paul Pascon. Mais, il n'a pu se développer qu'en réponse à l'affaiblissement du pouvoir, central consécutif à la domination coloniale elle-même. Et, partant du Haouz, la colonisation n'a pu trouver d'autre solution, que de reconnaître, puis de renforcer, enfin de tenter d'étendre la formule mise au point dans cette province, au Maroc tout entier... Constatons (enfin) l'échec du caïdalisme au niveau de la formation sociale toute entière : jamais la société marocaine n'a été parfaitement caïdale".

Les défaillances du Protectorat n'étaient pas moindres en matière d'éducation, domaine où le Maroc indépendant se fixa comme objectifs "l'arabisation, la marocanisation et la généralisation" de l'enseignement. En effet, en 1955 seuls 15% des enfants scolarisables fréquentaient l'école (4% en 1945). Collégiens et lycéens étaient au nombre de 5832 (753 en 1945) ; avec une très faible proportion de jeunes filles. Les jeunes Musulmanes de Rabat, par exemple, n'eurent un premier collège qu'en 1947. L'effectif des étudiants, inscrits en France pour la plupart faute de structures universitaires sur place (exception faite de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, IHEM créé en 1920), ne dépassait pas les 300 ; le Protectorat n'ayant produit au total, en plus de quarante ans, que 1415 bacheliers complets, 640 musulmans et 775 juifs. Ces derniers avaient bénéficié d'un enseignement de type moderne bien avant les premiers grâce au réseau scolaire mis progressivement en place à travers quasiment tout le pays par l'Alliance Israélite Universelle (AIU, basée à Paris) à partir de 1862.

En raison des conditions générales prévalant au lendemain de la proclamation de l'indépendance, et, plus particulièrement, de la virulence des antagonismes et de la nature des enjeux quant aux grandes orientations qu'il convenait de prendre, les contradictions internes, atténuées par les nécessités de la lutte contre le régime colonial, éclatèrent au grand jour. Elles prirent, ici et là, des formes violentes. Elles menacèrent parfois l'intégrité territoriale et l'unité nationale. Et ce dans un contexte où la présence étrangère (y compris sous forme de bases militaires) demeurait forte et où, sur le plan international, le modèle du parti unique était souvent la seule option laissée à leurs concitoyens par de nombreux dirigeants de pays nouvellement indépendants.

La situation était particulièrement difficile du fait notamment des vellétés hégémoniques et des déchirements du Parti de l'Istiqlal (PI, formé en 1943 ; fortement impulsé après le retour du Caire en 1956 de son leader " historique ", le zaim Allal Fassi), du positionnement idéologico-politique de l'aile qui allait s'en détacher en 1959 pour former l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP, notamment avec les partisans de " l'option révolutionnaire ", représentée principalement par Mehdi Ben Barka), de l'émergence du Mouvement Populaire (MP, fondé par Mahjoubi Aherdane et Abdelkrim Khatib), de la marginalisation et

de la persécution des militants du Parti Démocratique de l'Indépendance (PDI, fondé en 1946 par Mohamed Bel Hassan Ouazzani), et de l'activisme déployé par le Parti Communiste Marocain (PCM, créé en 1943, dirigé par Ali Yata après le décès de Léon Sultan) pour accroître son emprise en milieu ouvrier et syndical – dominé majoritairement par l'Union Marocaine du Travail (UMT, fondée en 1955 par Mahjoub ben Seddik).

Non moins décisifs étaient à cet égard les désaccords et la déception manifestés par les anciens résistants. Ces derniers, partisans de la poursuite de la lutte jusqu'à la libération de toutes les parties du territoire marocain encore occupées et d'une solidarité active avec les Algériens toujours en guerre, désapprouvaient la tournure que prenait l'indépendance avec les "politiques", ainsi d'ailleurs que les conditions mêmes dans lesquelles elle a été négociée à Aix-les-Bains et La Celle Saint-Cloud. L'assassinat en juin 1956 à Fès de l'une des grandes figures de l'Armée de Libération Marocaine (ALM), Abbès Messaâdi, dans des conditions non encore élucidées (2005), fut l'une des manifestations tragiques du profond désaccord opposant ceux-ci à ceux-là. Il fut interprété par les premiers comme exprimant la volonté des "politiques" d'accaparer le pouvoir et de faire taire ou même de liquider" physiquement ceux qui contestaient ou rejetaient radicalement leurs choix et leur hégémonie.

Les profondes divergences avec les "politiques" n'empêchèrent cependant pas l'ALM de poursuivre la lutte pour le parachèvement de l'unité territoriale du pays. Et ce dans le cadre d'une vision "maghrébine" du devenir de toute la région. En se repliant vers le sud, ses éléments non intégrés dans les nouvelles Forces Armées Royales (créées en mai 1956), firent leur jonction avec leurs frères d'armes des régions méridionales dirigés par Mohamed Basri. Totalisant les uns et les autres plusieurs milliers d'hommes bien armés et déterminés, ils multiplièrent les opérations de harcèlement contre les troupes espagnoles et françaises au Sahara, dans la zone des confins algéro-marocains, et jusque dans le nord de la Mauritanie, leur infligeant de lourdes pertes, libérant de vastes étendues de territoire dès le milieu de l'année 1956 et 1957, notamment Smara, Bir Anzarane, Aoussard et les approches de l'Adrar.

Pour briser leur avance, Français et Espagnols montèrent en février 1958 une opération conjointe d'envergure, "Ecouvillon"; ce nom de code péjoratif, étymologiquement synonyme de "balai", reflétant du reste, en tant que tel, la mentalité et les desseins colonialistes de ses initiateurs. Après les avoir pris en tenaille, ils parvinrent de fait non seulement à disperser les combattants mais aussi à obliger des milliers de personnes, appartenant à diverses tribus, à fuir et à chercher refuge notamment vers le nord. Dans la foulée, l'Espagne chercha à tirer avantage de la situation et à modifier le statut du Sahara. Après avoir dû rétrocéder Tarfaya en avril 1958, elle le décréta officiellement en 1961 territoire espagnol. Pour créer une nouvelle réalité juridique sur le terrain et consacrer le fait accompli, elle organisa en 1963 des élections et fit représenter les populations aux Cortès (Khatri Ould Joumani et Souilem Ould Ahmed Lbrahim).

Ces décisions unilatérales, destinées à saper la légitimité et la légalité des aspirations du Maroc à la récupération de ses provinces méridionales, n'affectèrent en rien l'attachement du pays au parachèvement de son unité territoriale et à la réintégration des territoires spoliés. Et ce quelle qu'en soit la localisation géographique (Ifni –rétrocédé en 1969-, Sakiet el Hamra, Oued Eddahab, territoires du Sud-Est, Sebta, Melilla, îles Jaâfariya...).

Cet objectif, unanimement intériorisé par les Marocains, dont la mémoire collective demeure profondément marquée par la division dont leur pays a été victime du fait des accords conclus entre les Puissances coloniales à ses dépens à la fin du XIXème siècle et début du XXème, constituait l'une des lignes de force de l'orientation du Maroc post-protectoriel. Au regard de toutes ses forces vives, la "réunification" était une priorité nationale et une "cause sacrée".

Ce consensus n'empêchait pas toutes sortes de divergences et d'antagonismes en matière de politique intérieure ainsi qu'en témoignent les turbulences et violences de la fin des années cinquante et début des années soixante, marquées principalement par la répression du soulèvement armé du Rif, l'arrestation et la condamnation de militants radicaux.

Au-delà des aléas, parfois dramatiques, voire tragiques, de toute cette période (1955-1965), l'un de ses aspects majeurs réside, sur le long terme, dans la recherche de formules institutionnelles reflétant la diversité des composantes géographiques et humaines du pays, de la société marocaine et de la pluralité des orientations politiques de ses forces vives. L'insertion du multipartisme dans la Constitution, le renforcement des prérogatives du Roi, et, de manière plus générale, la consolidation des institutions de l'Etat, y compris dans ses fonctions économiques et sociales, furent au nombre des options mises en œuvre à cet effet.

L'Etat a effectivement opté, au cours de cette période, pour le modèle d'une économie libérale. Son intervention y est multiforme. Il est fortement présent, en tant que producteur actif et régulateur, aussi bien dans le secteur agricole, prioritaire dans son optique et où il a d'ailleurs bénéficié de la récupération des terres de colonisation officielle, que dans les mines, l'industrie et le commerce extérieur.

Entre 1956 et 1962, en sus de la création du dirham, ont été ainsi mises en place des institutions financières, économiques et autres, telles que Bank al Maghrib, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), la Banque Populaire (BP), la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE), l'Office des Changes, la SAMIR, l'ONE, la COSUMAR, Royal Air Maroc (RAM) etc... Dans la lutte contre la pauvreté et la recherche d'élévation du niveau de vie, la Caisse de Compensation et la Compagnie Foncière du Maroc se sont vues assigner, respectivement, le soutien des prix des produits de base (pain, thé, sucre, huile...) et la promotion du logement social. Les chantiers de la Promotion Nationale devaient, quant à eux, atténuer le sous-emploi et contribuer à pallier les insuffisances en matière d'infrastructure (routes, écoles etc...).

Des initiatives de grande envergure ayant marqué durablement les esprits et pris une dimension épique dans la mémoire collective sont prises au cours de cette période. La vision d'ensemble dans laquelle elles s'inscrivent exprime, en dépit des différences de conception et d'approche opposant les forces politiques, des ambitions nationales et la volonté d'assurer une place de choix au Maroc "dans le concert des nations", principalement le Tiers monde et les pays non-alignés.

Les Opérations dites "Labou", "Ecole", le projet d'"irrigation d'un million d'hectares", la création d'offices de mise en valeur agricole et le lancement de grands chantiers industriels exigeant des investissements lourds (sucreries, raffinage de pétrole, complexe chimique...) reflètent l'ampleur des déficits à combler par rapport au legs de l'ère coloniale. Ils sont aussi l'expression d'une stratégie de développement axée sur le

souci de l'auto-suffisance alimentaire, la recherche d'une certaine adéquation entre l'agriculture et l'industrie, et la prise en compte, pour des considérations d'ordre politique et social, des attentes des populations.

Des progrès importants sont accomplis au cours de cette période en matière sociale. Dans le cadre de la politique de généralisation de l'enseignement, 38 % des enfants de 7 à 14 ans sont scolarisés dès 1959 ; la proportion atteint 45% en 1964 (soit plus de 1.100.000 élèves dans le Primaire). Les effectifs du Secondaire atteignent près de 131.000 (1964-65). Ceux des étudiants passent, quant à eux, de 2.600 en 1962 à 3700 en 1964 (près de 10.000 en 1970).

Les projets de marocanisation, de récupération des terres sur lesquelles s'étaient installés des colons, et de privatisation de divers secteurs de l'économie devaient répondre, dans la même perspective, à la volonté de construire une économie "nationale". Même si l'Etat n'abandonnait rien de ses fonctions d'entrepreneur, ces projets devaient favoriser l'émergence ou l'étoffement de catégories sociales que le pouvoir jugeait utile d'encourager.

La décennie qui s'étend de 1955 à 1965 connaît d'autres évolutions qui dépassent, et de loin, le cadre du politique, de l'économique et du social. Certaines d'entre elles affectent en effet en profondeur et, surtout, de manière irréversible la composition même du peuple marocain et la morphologie générale des catégories ethno-religieuses qui en étaient constitutives depuis des temps immémoriaux. Il s'agit en l'occurrence des départs massifs de populations juives, enclenchés clandestinement dès 1947, via l'Algérie et Marseille, et poursuivis, avec des "pics" importants, après mai 1948 (création de l'Etat d'Israël) et 1956 (deuxième guerre israélo-arabe).

Ces exodes vident des régions entières de leurs populations juives. Ils font passer le nombre des Juifs du pays de quelque 250.000 au lendemain de la Deuxième guerre mondiale à 40.000 en 1962. L'aspect des villes et des campagnes en est changé. Des mellahs disparaissent ou sont occupés, en milieu urbain, par des Musulmans.

Ces départs sont largement imputables aux événements qui secouent le Moyen-Orient et à l'emprise accrue du sionisme. Jouent en faveur de ce mouvement et de son idéologie le traumatisme lié au génocide perpétré par les Nazis, les déceptions à l'égard de la France suscitées par les tentatives d'application des lois de Vichy au Maroc avant 1942, le désenchantement des élites culturellement occidentalisées mais n'ayant pas obtenu la naturalisation française ou espagnole, l'ampleur et l'efficacité de l'œuvre "philanthropique" accomplie par les organisations sionistes à la faveur du dénuement des masses juives, et l'efficacité d'une propagande focalisant sur la dimension spirituelle et messianique de "l'alah" (lit. montée) en Israël.

L'emprise du sionisme est considérablement facilitée par, autre facteur déterminant, la caducité ou le marasme dont les mutations induites par le Protectorat ont frappé les activités occupant l'essentiel des populations juives. Celles-ci vivaient principalement auparavant du colportage (privé de sa raison d'être par la création de routes, l'établissement de petits centres administratifs et le relatif désenclavement des douars...) et de l'artisanat (ruiné par le "régime de la porte ouverte", la concurrence d'articles manufacturés, et la paupérisation des fellahs – principale clientèle des "soukiers" juifs).

Cette émigration, qui allait enregistrer un troisième " pic " après la " guerre des Six jours " (juin 1967), a privé l'économie du pays d'éléments qui y remplissaient traditionnellement des fonctions essentielles, le plus souvent en complémentarité avec celles des Musulmans. De manière plus générale et sur le long terme, diverses strates des communautés juives avaient, avant 1912, servi de relais à la modernité (école de type occidental, langues étrangères, techniques commerciales, nouvelles habitudes de consommation, presse...). Le pays se trouve brusquement privé de leur expérience et de leur savoir-faire.

Il convient cependant de relever que la forte présence de Juifs marocains ou d'origine marocaine en Israël, leur attachement à la composante marocaine de leur identité, le souvenir des prises de position du sultan Sidi Mohammed ben Youssef contre les lois de Vichy (entre 1940 et 1942) en dépit des pressions de la Résidence Générale et du Commissariat aux Affaires Juives, et l'attitude du Maroc dans le conflit israélo – arabe ont fini par conférer une légitimité " historique " à l'intervention du Maroc en vue du règlement pacifique de ce conflit.

Sur le plan des relations extérieures, le Maroc est au cours de cette période un membre actif au sein du Groupe des non-alignés. Il apporte son appui aux mouvements de libération en Afrique. Il organise la conférence africaine qui se tient à Casablanca du 3 au 6 janvier 1961, laquelle discute de principes généraux qui serviront ultérieurement de base à la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Et ce en présence notamment du Roi Mohammed V, des présidents Gamal Abdel Nasser (Egypte), Kwamé N'Krumah (Ghana), Modibo Keita (Mali), Sekou Touré (Guinée), et Ferhat Abbas, président du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA). Ce dernier déclare lors de la réunion du 6 janvier : " Les frontières telles que nous en héritons après le colonialisme sont artificielles... La Mauritanie est marocaine, quand [bien même] l'autorité du sultan ne s'y étendait pas... Il n'y a pas de Sahara vide : il y a le Sahara algérien, marocain, malien ".

La position algérienne change cependant de manière radicale au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance (1962) et encore davantage après " la guerre des sables " (1963). La logique qui préside aux options retenues par les dirigeants algériens, les présidents Ahmed Ben Bella et, après lui, Houari Boumédiène, les conduit à se rapprocher de l'Espagne sur les plans politique et économique. La convergence des intérêts des deux pays est stimulée en 1965 par la décision du Maroc de soulever la question de ses provinces sahariennes devant le comité de décolonisation de l'ONU et l'obtention du vote d'une résolution appelant l'Espagne à hâter la décolonisation du Sahara occidental et d'Ifni.

2 – CONSOLIDATION DE L'ETAT. BLOCAGE DU JEU POLITIQUE, TENSIONS SOCIALES 1965 – 1972

Les caractéristiques majeures de la période qui commence en 1965, notamment sur les plans politique et social, se situent en fait dans le cadre d'un processus dont il est possible de repousser les limites chronologiques tant en amont qu'en aval.

L'année 1965 est marquée par l'exacerbation des tensions autour de la question de l'enseignement, le déclenchement de violentes manifestations à Casablanca au lendemain de la diffusion d'une Circulaire du Ministère de l'Education Nationale limitant l'accès au 2ème cycle du Secondaire, et le rétablissement de l'ordre au prix d'une répression extrêmement dure. Elle représente le début d'une période au cours de laquelle le champ de l'action politique partisane légale s'est considérablement rétréci ; le roi ayant en effet décrété, au vu de l'ampleur des troubles, l'application de l'article 35 de la Constitution.

Cet article disposait : "lorsque l'intégrité du territoire national est menacée ou que se produisent des événements susceptibles de mettre en cause le fonctionnement des institutions constitutionnelles, le roi peut proclamer, par décret royal, l'état d'exception. De ce fait il est habilité, nonobstant toutes dispositions contraires, à prendre les mesures qu'imposent la défense de l'intégrité territoriale et le retour au fonctionnement des institutions constitutionnelles".

L'étroite surveillance policière, les arrestations, les enlèvements et les détentions hors du cadre de la loi, n'ont cependant pas empêché des courants politico-idéologiques encore plus radicaux et plus à gauche que l'UNFP ou le PCM de se former et de s'affirmer. Déterminés et revendicatifs, leurs militants et sympathisants ont entretenu l'agitation en particulier dans les Universités et les lycées.

La vivacité des luttes politiques et syndicales a pesé considérablement sur la vie culturelle de l'époque. La production intellectuelle et artistique, novatrice et foisonnante, en a été, en effet, fortement influencée. Il en fut ainsi en particulier dans les domaines de la littérature, des études économiques et sociologiques (souvent objet de publications dans le Bulletin Economique et Social du Maroc, BESM), du théâtre (dont le répertoire intègre autant le patrimoine arabe classique que de grands auteurs européens traduits dans une langue accessible au public marocain), et de la musique (puisant dans la tradition au niveau des thèmes et des instruments mais soucieuse d'innovation et d'adaptation à l'évolution des goûts).

Parallèlement à l'accentuation de son emprise sur le politique, l'Etat a également lourdement pesé sur l'économique. Il s'est donné à cet effet des instruments additionnels tels que la SOMACA, l'ONP (Pêches), l'OCE, les ORMVA, le CIH, etc.... A certains égards, et pour élargir sa base sociale, il a induit une sorte de fonctionnarisation de divers secteurs de l'économie.

La croissance économique, en particulier après 1968, et même la levée de l'état d'exception en 1970, n'ont pas empêché les effets négatifs du blocage du jeu politique de se manifester brutalement. Dans un contexte international et régional marqué par le traumatisme créé dans les pays arabes par la guerre des Six jours, la fréquence des coups d'Etat en Afrique et en Amérique du Sud, la guerre du Vietnam, et l'essor de l'idéologie socialiste, les fondements et la pérennité mêmes du système en place en furent menacés.

Deux tentatives avortées de renversement du régime par des militaires (assaut contre le palais de Skhirate, 10 juillet 1971 ; attaque du Boeing royal de retour de France, 17 août 1972) marquèrent tragiquement l'urgence du déblocage du champ politique.

La situation était préoccupante et grave pour l'intégrité même du pays et le parachèvement de son unité territoriale car l'Espagne, encouragée sans doute par les développements de la situation proprement interne

dans le Royaume et le gel de la construction maghrébine, n'avait cessé, à partir du milieu des années soixante et après la découverte des gisements de phosphates de Boucrâa, de multiplier les initiatives propres à consolider le fait accompli au Sahara et à le consacrer juridiquement. Elle montra d'autant plus de détermination à cet effet et chercha à créer dans le territoire une entité autonome à sa dévotion que le Maroc avait repris les terres de colonisation occupées par ses ressortissants dans l'ex-zone nord du Protectorat, annulé l'accord de pêche dans ses eaux territoriales, et maintenu ses revendications sur Sebta et Melilla. Elle bénéficia en la circonstance des initiatives de l'Algérie qui s'activait elle aussi pour tenir en échec les aspirations marocaines. Le président Boumediene réunit ainsi en avril 1973 à El Goléa, en l'absence du Maroc, les chefs d'Etat de Mauritanie, du Mali et du Niger pour examiner, "en aparté" en quelque sorte, le devenir du Sahara sous domination espagnole.

3 – LA CENTRALITÉ DE LA RÉCUPÉRATION DES PROVINCES SAHARIENNES AU PAS, 1973 – 1983

Le Maroc ne pouvait que s'alarmer de la mise en place au niveau régional de ce qui ressemblait fort à un "front anti-marocain" et de l'accélération du rythme des mesures que prenait l'Espagne sur le terrain : création d'un parti politique –le PUNS-, initiatives destinées à former rapidement sur place des cadres autochtones inexistant jusqu'alors, promulgation d'un code créant une nationalité sahraouie avalisée par la Jmaâ, lancement du recensement de la population, annonce d'un référendum d'autodétermination etc...). Il devait s'alarmer tout autant des objectifs déclarés du Front Polisarien, mouvement créé en Mauritanie en partie par des étudiants de retour de Rabat opposés au régime, liés à l'Algérie et prônant eux aussi la création d'un Etat indépendant ; certains de leurs camarades étant quant à eux "unionistes" et partisans d'une autonomie régionale reconnaissant, dans le cadre du Royaume, les spécificités ethno-culturelles et autres des provinces méridionales.

Face à cette situation et voyant se préciser la menace d'un fait accompli irréversible, d'un encerclement, et d'une coupure avec l'Afrique subsaharienne dans laquelle plongeaient profondément ses racines, le pays se devait de réagir pour défendre ses droits. D'autant que son attitude conciliante à l'égard de son voisin de l'Est donnait manifestement des résultats totalement opposés à ceux qui en étaient escomptés, que les partis politiques nationaux appelaient à la fermeté et que, sur le plan arabe, l'envoi de troupes marocaines en octobre 1973 au Golan et sur le front du canal de Suez avait créé un nouveau contexte dans les rapports avec les pays arabes du Moyen Orient et été perçu en contraste avec le "non-engagement" sur le terrain de l'Algérie pourtant surarmée.

C'est dans ces conditions et face à de tels enjeux que le Maroc, après avoir mis en garde l'Espagne en juillet 1974 contre l'application d'un référendum ne laissant aux populations de choix autre que celui de l'indépendance, décida de saisir la Cour Internationale de Justice (La Haye) et, une fois obtenu l'arrêt reconnaissant l'existence de liens d'allégeance entre les populations du Sahara et le Trône, de lancer la Marche Verte (novembre 1975).

Conçue par le Roi Hassan II, souverain ayant suivi de très près déjà en sa qualité de Prince héritier le " dossier saharien " (recevant ainsi à TanTan en 1958 des délégués de tribus du Sahara) et désireux de régler la question du Sahara par des moyens pacifiques afin de préserver des relations de bon voisinage avec une Espagne qui s'apprêtait à tourner la page du franquisme, la Marche Verte (novembre 1975), fut axée sur la mobilisation de 350.000 volontaires, rassemblés dans un climat de ferveur nationale. Elle atteignit rapidement ses objectifs. L'accord de Madrid en fut l'un des résultats immédiats.

La récupération des provinces sahariennes, leur équipement, et l'effort de guerre ont été au centre de la décennie qui commence en 1973. La nécessité d'une mobilisation devant tenir en échec les desseins des parties hostiles au Maroc n'a évidemment pas mis fin, ni avant ni après 1975, aux divergences politiques et aux tensions sociales caractérisant l'évolution de la situation générale dans le pays. Et ce même si elle a introduit des données essentielles d'une nouvelle dynamique à ce niveau.

Précédée de contacts entre le Palais et la Koutla et du boycottage par celle-ci du référendum sur la révision de la Constitution, l'année 1973 est marquée par une vive escalade dans la confrontation entre le pouvoir et les forces d'opposition. D'un côté surviennent en effet l'interdiction de l'UNEM et l'arrestation de son président, l'ouverture de procès de membres de l'UNFP (Kénitra) et de gauchistes (Casablanca). S'y ajoute la révision restrictive du Code des libertés publiques de 1958. De l'autre s'affirme la volonté de destabiliser le régime et de le renverser par la violence. Elle donne lieu en mars 1973 au lancement d'opérations de guérilla dans le Moyen-Atlas et le Haut-Atlas. Ces tentatives tournent court.

Au cours de cette période, l'opposition elle-même n'est d'ailleurs pas à l'abri de divergences intestines et d'antagonismes. C'est ainsi que le congrès extraordinaire de l'UNFP (10-12 janvier 1975) aboutit à la formation de l'Union Socialiste des Forces Populaires. Me Abderrahim Bouabib en devient le Premier Secrétaire. L'UNFP s'était séparée de l'UMT trois années auparavant (juillet 1972). L'autre centrale, l'UGTM créée en 1960, restant quant à elle liée à l'Istiqlal.

Le parachèvement de l'unité territoriale dans le sud du Royaume s'est accompagné de décisions de première importance tels que la promulgation de la Charte Communale, et la marocanisation de divers secteurs-clés de l'économie restés aux mains d'étrangers.

Le pays bénéficie jusque vers 1978-1979 d'une conjoncture économique et financière favorable. Celle est notamment marquée par l'emballement sur le marché international des prix des matières premières, notamment les phosphates (qui passent de 13 à 63 dollars la tonne parallèlement à l'envolée des cours de pétrole après " la guerre d'octobre " 1973).

Sur cette lancée, l'Etat promulgue des Codes d'encouragement des investissements dans divers secteurs (1973). Les exonérations substantielles de nature fiscale autour desquelles s'articulent ces Codes visent à dynamiser la création et l'extension d'entreprises. Celles-ci bénéficient par ailleurs de facilités accrues d'accès au crédit. Dans le quatrième plan quinquennal (1973-1977), l'Etat fait passer, pour sa part, les investissements publics dans l'industrie à 21,7% du budget (contre 11% en 1968-1972). De tels investissements stimulent la croissance. La moyenne annuelle du quinquennat s'établit à 7,3%.

Une telle orientation, l'ampleur des investissements effectués au Sahara au titre des infrastructures de base et le coût de la guerre ne tardent cependant pas à engendrer une poussée inflationniste. Un plan de stabilisation et des mesures d'austérité sont élaborés pour l'endiguer et l'enrayer. Ils sont suivis en 1983 d'un Plan d'Ajustement Structurel.

Le PAS est essentiellement fondé sur le rééchelonnement de la dette marocaine (près de 60% du PIB à rembourser en devises) ainsi que sur la modernisation et la rationalisation du fonctionnement de l'Etat (Administration et secteur public de l'économie). Les autorités, sans doute encouragées auparavant par le montant relativement limité de la dette (1,8 milliard de dollars en 1973), l'abondance des liquidités et des taux d'intérêt réels négatifs, sont ainsi obligées d'entreprendre les réformes financières et fiscales nécessaires. Elles les avaient reportées en laissant "filer" la dette pour être en mesure de répondre à la contestation sociale et politique.

Ces décisions n'entraînent pas des améliorations tangibles dans le quotidien de la majorité de la population marocaine à la fin des années soixante – dix et début des années quatre – vingt. Un rapport du Fonds des Nations Unies pour la Population (1980) estime ainsi que près de sept millions de personnes, sur un total de vingt millions d'habitants, étaient confrontées à la misère. Près de cinq millions d'entre elles dans les campagnes et deux millions dans les zones urbaines et péri-urbaines vivaient au-dessous du seuil de la pauvreté absolue. Elles ne disposaient que de trois cents dollars, ou même moins, par an et par personne. Le décalage entre les riches et les pauvres ne faisait, d'après ce même rapport, que se creuser au fil des ans.

Livrées à elles-mêmes les masses populaires réagissent ponctuellement, dans les villes en particulier, par des manifestations au cours desquelles elles laissent exploser leur mécontentement et leur fureur. Des "émeutes du pain", vite réprimées, éclatent en 1981 et 1984 (Tétouan, Nador). Des centrales syndicales brandissent la menace de la grève générale. La Confédération Démocratique du Travail (CDT) lance ainsi un appel dans ce sens pour le 20 juin 1981 après l'annonce, sur recommandation du FMI, de l'augmentation des prix de produits de base subventionnés (sucre, farine, beurre...). Casablanca en particulier est le théâtre de violents désordres qui ne sont pas sans rappeler les événements de mars 1965.

"L'union sacrée" autour du Sahara a de profondes répercussions sur l'évolution de la situation proprement politique. L'un des résultats en est la participation au gouvernement de l'Istiqlal (notamment aux Affaires Etrangères et à l'Education Nationale) aux côtés du Mouvement Populaire (MP) et de nouvelles formations. Tel est le cas du Rassemblement National des Indépendants (RNI, fondé par Ahmed Osman) et l'Union Constitutionnelle (UC, créée par Maâti Bouabid).

La participation de l'Istiqlal au gouvernement allait avoir de profondes implications dans un domaine vital : l'enseignement, notamment après la prise en charge directe par l'un de ses dirigeants du Département de l'Education Nationale (octobre 1977). Sa politique et son orientation sont essentiellement axées sur la relance de l'arabisation. Cette "réforme", menée pour des considérations idéologiques et politiques, est appliquée "sur le terrain" dans des conditions qui ne font pas l'unanimité. En tout cas, elle affecte durablement l'enseignement. Du fait en partie des changements d'orientations, de programmes, de manuels et de méthodes, les modalités mêmes d'apprentissage, d'encouragement de l'esprit critique et de réflexion s'en ressentent parmi de larges pans des populations scolaires et estudiantines.

L'application de l'un des "triolettes" des premières années de l'indépendance (arabisation, marocanisation, généralisation), la volonté déclarée d'impulsion de l'utilisation de la langue arabe dans la majorité des institutions scolaires et universitaires, et le souci d'ancrer les nouvelles générations dans la culture arabomusulmane, se sont ainsi traduits dans le Supérieur par la suppression des départements de philosophie et de sociologie (en partie au profit des études islamiques) – ces deux disciplines étant considérées comme nourrissant la pensée et l'activisme marxiste – léninistes dans les universités.

Les observateurs relèvent cependant que les meilleures filières dans le Supérieur restent francophones et que, bien que ne concernant quantitativement, qu'une minorité les demandes d'inscription dans les écoles et lycées relevant de la Mission culturelle et universitaire française restent fortes, ou reçoivent même une impulsion décisive au cours de cette période – impulsion qui ne s'est guère démentie par la suite.

Dans quelle mesure ces initiatives, la massification des effectifs et la formation accélérée des enseignants (i.e. expérience, à leurs débuts, des Centres pédagogiques régionaux et de la formule de "formation des formateurs" dans le Supérieur), se sont-elles répercutées sur la qualité de l'enseignement dispensé dans ces institutions ?

Le fait est, en tout cas, que les profils des étudiants et des élèves, tant à l'issue de leurs études qu'avant qu'elles ne soient menées à leur terme, ne répondent pas, de manière générale, aux exigences d'un marché du travail tendu du fait du "désengagement" progressif de l'Etat et de la réduction des postes budgétaires offerts aux nouveaux demandeurs d'emploi. La diminution des perspectives de recrutement au sein de la Fonction Publique et les conditions drastiques d'embauche dans le secteur privé rendent encore plus patent le problème du chômage, particulièrement celui des "diplômés chômeurs". L'acuité du décalage entre, d'une part, pareils résultats et les énormes déperditions, voire le gaspillage, qu'ils représentent, et, d'autre part, le fort pourcentage du budget de l'Etat et du PIB (6%) consacré à l'éducation n'en devient que plus flagrante.

Evaluant la situation du pays et s'appesantissant les perspectives d'avenir à l'horizon 2000, l'ancien président du conseil, Abdellah Ibrahim, écrit en 1979 : " Le Maroc a retrouvé difficilement son indépendance, les années sont passées. Le problème éternel reste celui de l'organisation politique du peuple marocain sur la base de sa souveraineté, sa dignité et sa responsabilisation. Le problème est encore posé aujourd'hui de façon tragique".

4 – QUÊTE DU DÉBLOCAGE DU CHAMP POLITIQUE, MARCHÉ VERS L'ALTERNANCE, CHANGEMENT DE RÈGNE, 1983 – 1999

L'évolution qui commence au début des années 80 est marquée par la conjonction des effets de quatre années consécutives de sécheresse qui plongent de larges couches de la population, principalement rurales, dans la misère et le désarroi, et le "coût social" relativement élevé du PAS (1983-1993). Sur le plan général cette situation, ponctuellement explosive, se traduit par la stagnation du niveau de vie de la majorité de la

population et l'émergence contrariée d'une classe moyenne. Toutefois, face à l'Etat et aux recommandations du FMI et de la Banque Mondiale, s'affirme de plus en plus une société civile qui se préoccupe autant de "social" que de démocratie et de défense des droits de l'homme.

Ainsi particulièrement active dans la mobilisation de l'attention de l'opinion publique nationale et internationale sur la question des prisonniers politiques – non reconnus comme tels par les pouvoirs publics. L'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (OMDH, créée en décembre 1988) milite activement, elle aussi, pour l'instauration et la consolidation de l'Etat de droit.

La création par le Roi du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH, 8 mai 1990), la libération de prisonniers politiques et des détenus de Tazmamart (Septembre-octobre 1991), l'offre faite à l'opposition (USFP en particulier) d'une participation au gouvernement (octobre 1983), et le retour du fquih Basri après trente ans d'exil (1995) sont autant d'initiatives qui ponctuent, globalement, la marche vers l'alternance.

L'affirmation progressive d'une société civile motivée et la prise de conscience accrue des droits humains sont confortées par les bouleversements qui surviennent sur la scène internationale.

La chute du Mur de Berlin, l'accroissement du rythme de la mondialisation, l'internationalisation de la question des droits de l'homme, les campagnes d'Amnesty International, et, entre autres, la situation générée par l'islamisme radical dans l'Algérie voisine créent en effet un contexte favorable à une concrétisation de l'ouverture du champ politique et au lancement d'un véritable processus démocratique. L'accord d'association conclu avec l'Union Européenne (1996) dans la perspective de création d'une zone de libre échange à l'horizon 2010 (repoussé par la suite à 2012) constitue à cet égard un autre facteur déterminant.

Des mesures d'envergure sont prises pour préparer ces échéances. Le Roi Hassan II en avait souligné l'urgence de manière dramatique en évoquant le risque de "crise cardiaque" auquel le pays s'exposait si des réformes en profondeur n'étaient pas entreprises sans plus de retard. La modernisation requise s'était matérialisée à travers la réforme du secteur financier (libéralisation du crédit), la promulgation en 1996 d'un Code du Commerce et du Droit des sociétés (en remplacement du Code des Obligations et Contrats –DOC- institué en 1913), l'instauration de Tribunaux de Commerce et de Tribunaux administratifs (l'Etat devenant justiciable comme tout acteur économique) et, dans la foulée, l'amorce de la réflexion sur un Code du Travail. Les ébauches de ce dernier sont toutefois bloquées sous la pression des syndicats et de partis soucieux de ne pas s'aliéner les travailleurs et de garder, par ce biais, un moyen de peser sur l'action politique.

C'est dans ces conditions, en particulier après la reprise en 1993 du dialogue avec les partis politiques, que la Constitution est révisée et votée (septembre 1996). Les fortes perturbations induites par la campagne dite d'assainissement, déclenchée après des lois d'amnistie fiscale et comptable, pour mettre fin à des habitudes du monde économique supposées gêner les réformes et ralentir le retrait progressif de l'Etat de la sphère économique (préconisé par le FMI et la Banque Mondiale), ne ralentissent pas le processus. Le gouvernement d'alternance entre en fonctions en février 1998.

Sa formation suscite de gros espoirs en termes de rupture avec les modes de gestion des affaires publiques et de l'Etat poursuivis jusqu'alors. Et ce par le biais notamment de l'instauration d'un jeu démocratique réel, l'élargissement de la sphère des libertés politiques et syndicales, la modernisation de la justice, la moralisation de la vie publique et une véritable réforme de l'enseignement.

Face à l'aggravation des difficultés sociales et l'extension de la pauvreté (touchant près de 5,3 millions de personnes en 1998, contre 3,4 millions en 1991), étaient également attendues une répartition plus équitable des richesses du pays et une amélioration plus nette des perspectives d'emploi pour les couches sociales et les catégories qui en étaient privées (tels les diplômés – chômeurs).

Toutefois, quelle pouvait être concrètement la marge de manœuvre d'un gouvernement qui, outre la présence dans ses rangs de ministres dits de "souveraineté", notamment celui de l'Intérieur, n'avait rien d'homogène. Sa composition était quasiment hétéroclite du fait des appartenances partisans et idéologiquement antinomiques de ses membres (USFP, PI, PPS, RNI, MNP, FFD, PSD). En outre, sur le plan proprement budgétaire et quelle que fût l'attention qu'il pouvait prêter aux aspirations du peuple, ce gouvernement était lourdement handicapé par une dette extérieure représentant près de 60% du PIB (18 milliards de dollars en 1999) et une dette intérieure tout aussi pesante (36% du PIB).

La réduction de manière significative de la dette extérieure fut en effet l'un des principaux axes de la politique du gouvernement dirigé par le Premier Secrétaire de l'USFP, Me Aderrahmane Youssoufi. D'ailleurs, ce fut en partie la même logique qui présida à la préparation des grands chantiers de la privatisation et au ciblage des entreprises publiques à céder (Maroc Télécom, Régie des Tabacs en particulier).

5 – CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT ET DEVELOPPEMENT HUMAIN, 1999-2005

La pertinence "stratégique" des choix, équilibres et réajustements opérés depuis 1955 subissent une épreuve décisive en juillet 1999. En dépit des angoisses suscitées dans l'immédiat par la disparition du Roi Hassan II, la transition s'effectue conformément aux règles de succession. Le Prince héritier Sidi Mohammed est proclamé Roi sous le nom de Mohammed VI. Il déclare solennellement dans son premier discours du Trône :

"Nous sommes extrêmement attaché à la monarchie constitutionnelle, au multipartisme, au libéralisme économique, à la politique de régionalisation et de décentralisation, à l'édification de l'Etat de droit, à la sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés individuelles et collectives, et au maintien de la sécurité et de la stabilité pour tous... Nous souhaitons que le Maroc, sous notre règne, aille de l'avant sur la voie du développement et de la modernité, et qu'il accède au troisième millénaire, doté d'une vision prospective, en parfaite cohabitation avec nos partenaires préservant notre identité et sa spécificité... dans le cadre d'une authenticité reconfirmée et d'une modernité qui ne renie guère nos valeurs sacrées".

Le nouveau souverain reconduit le gouvernement d'alternance en place avec, à sa tête, le Premier secrétaire de l'USFP, A.Youssoufi. A l'issue des élections législatives de septembre 2002, c'est le ministre en charge de l'Intérieur, Driss Jettou, sans étiquette politique, qui accède à la Primature.

Dans l'ère qui s'ouvre en juillet 1999, le Roi Mohammed VI apparaît, dès le début de son règne, comme " le Roi des pauvres " (à l'instar de son grand-père, Sidi Mohammed Ben Youssef, " le Sultan des Carrières Centrales ") et le véritable initiateur du " Nouveau concept de l'autorité ". La modernisation et la rationalisation de la gouvernance sont au nombre des priorités auquel le pays et ses forces vives sont appelés à s'atteler. Elles vont de pair avec la moralisation de la vie publique, l'élargissement du champ des libertés (impliquant une réforme du dahir de 1958), l'amélioration de la condition des femmes (nécessitant une révision de la Moudawana), une attention soutenue à l'égard de la jeunesse et une implication accrue des acteurs de la société civile.

En termes de mise en œuvre des grandes orientations stratégiques solennellement proclamées par le nouveau souverain, la tendance générale est effectivement à une certaine distanciation par rapport aux fonctions cumulatives de puissance publique, d'opérateur économique direct et de régulateur assignées auparavant à l'institution étatique.

Dans le contexte général des "mises à niveau" multiples requises par l'ouverture des frontières avec l'Union Européenne et la création d'une zone de libre-échange avec les Etats-Unis, l'orientation retenue est celle d'un Etat, régulateur et facilitateur, au service du citoyen, plus proche des préoccupations de la population et adoptant une approche pragmatique des problèmes économiques et sociaux. La moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption (le Maroc ayant été classé en 1993 par Transparency International en 70ème position par rapport à 133 autres pays) n'en deviennent que plus pressantes. D'autant que l'Administration, avec ses procédures bureaucratiques, des déficiences multiples et une responsabilisation nettement insuffisante entravant de facto le développement, absorbe une masse salariale représentant 12,5% du PIB.

Tout aussi préoccupant est, dans le même ordre d'idées, le décalage flagrant entre les dépenses consacrées par l'Etat à l'Enseignement et les résultats obtenus en termes de formation et d'adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. Malgré l'augmentation du taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans (68,6% en 1997-1998, 92,2% en 2003-2004), la persistance d'un fort taux d'analphabétisme (48% en moyenne), les abandons et l'illétrisme n'en demeurent pas moins, eux aussi, autant d'obstacles au développement. Touchant près de 36% des jeunes de 15 à 24 ans, l'analphabétisme se répercute, bien évidemment, sur le niveau de qualification et sur la productivité du travail. Il alimente les blocages qui freinent l'amélioration des conditions générales de vie des populations.

Dans son premier discours du Trône, le Roi Mohammed VI avait d'ailleurs souligné l'acuité de la question de l'éducation et indiqué qu'il en faisait l'une de ses priorités, sinon la première priorité :

"La question de l'enseignement figure en tête de nos préoccupations actuelles et futures, en raison de son extrême importance, de son impact sur la formation des générations et de leur préparation à accéder à la vie active, pour contribuer à l'édification de la nation, avec compétence, savoir-faire, abnégation..., pour

accéder au 21^{ème} siècle, par la mise en valeur des potentialités scientifiques, des innovations technologiques... ainsi que des larges perspectives qu'elles ouvrent pour l'intégration dans le processus de mondialisation...".

Les questions d'éducation / formation, la précarité et le chômage auxquels sont confrontées de larges couches de la population, la condition de la femme, les déséquilibres régionaux, et le décalage villes –campagnes constituent effectivement des défis majeurs. Les contraintes et les répercussions liées à la mondialisation n'en rendent que plus urgente la mise en œuvre de stratégies appropriées devant y répondre de manière concomitante. De fait des stratégies ad hoc sont élaborées et mises en application ; l'un des objectifs essentiels étant d'obtenir, par le biais de réalisations concrètes, la modification du classement du Maroc, placé par le PNUD au 122 rang mondial pour le développement humain.

Des efforts considérables sont déployés à cet effet dans divers secteurs sociaux. De grands chantiers sont ainsi ouverts pour résoudre le déficit en matière de logement et résorber l'habitat insalubre. La stratégie arrêtée dans ce but est axée en particulier sur la création de nouvelles zones d'urbanisation, une politique de "villes sans bidonvilles", et la réduction du grave déficit que connaît le logement social - estimé par les statistiques officielles à 1.200.000 unités et se creusant annuellement de près de 35.000 autres (du fait de la croissance démographique et de l'exode rural).

Dans le domaine du positionnement du pays sur le plan touristique, de génération d'emplois et de devises par ce biais ainsi que d'impulsion de l'activité économique, est fixé un objectif de "10.000.000 de touristes en 2010". Le "Plan Azur" s'articule ainsi autour de 6 grandes stations balnéaires (Saidia, Larache, El Jédida, Essaouira, Taghazout, TanTan). Sont escomptées, à travers ces projets dont, à la date de 2005, deux sont effectivement lancés (Saida, Taghazout), la création de 200.000 emplois et une capacité supplémentaire d'accueil équivalent à 100.00 lits à l'horizon 2008. Doivent s'y ajouter les effets et synergies liés aux aménagements prévus à Rabat (vallée du Bouregreg), Marrakech et Tanger.

La zone Nord précisément est le cadre d'un chantier d'aménagement portuaire de première importance, le port Tanger – Méditerranée, destiné à dynamiser toute la région sur le plan de l'activité économique et de l'emploi et, avec la création d'une zone franche en face de l'Europe avec l'appui de capitaux étrangers, à stimuler les flux commerciaux tout azimut.

A l'instar des provinces du Nord qui, dans la perspective de la régionalisation du développement, ont bénéficié de la mise en place d'une Agence de cette nature avant 1999, d'autres Régions (Sud et Oriental) se sont vues doter d'institutions similaires ; leur vocation étant également, dans une perspective de désenclavement, de dynamisation de l'activité économique et d'augmentation de l'emploi, de capter et de fédérer les initiatives de développement local par l'identification des projets, la recherche de financements et la facilitation de leur réalisation.

Les mesures d'accompagnement prises pour concrétiser ces grands projets et la vision stratégique qui les sous-tend, une organisation plus efficiente de l'accueil des investisseurs, et l'image que le Maroc en retire à l'étranger (dans le monde de la politique et de la finance en particulier) n'ont pas manqué de créer une

forte attractivité. C'est ainsi que le Maroc est devenu en 2004 le premier pays de la zone méditerranéenne à attirer le maximum d'Investissements Directs Etrangers (IDE).

Les avancées démocratiques réelles enregistrées par le pays, l'option résolue pour le développement durable, l'attention accrue portée à l'emploi et à l'amélioration des principaux indicateurs sociaux (notamment en matière de scolarisation) constituent à cet égard un atout de taille.

De fait, l'élaboration de la Charte de l'Education qui se donne notamment pour objectifs une meilleure adéquation entre la formation et les besoins présents et futurs du marché du travail, la création de l'Institut Royal de la Culture Amazigh, la promulgation du dahir de juillet 2002 révisant celui de 1958 en matière de libertés publiques, la régularité des élections de septembre 2002, l'adoption du Code de la Famille (2004), l'institution de l'Instance Equité et Réconciliation (IER), et les auditions publiques qu'elle a organisées.

A ces initiatives d'envergure s'ajoutent la mise en application en 2005 du Code du Travail (adopté après être resté en discussion pendant plus de vingt ans), et les dispositions prises en vue de l'instauration à partir de 2006 de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) afin d'augmenter le taux des bénéficiaires du régime d'assurance - maladie (limité en 2004 à 15% de la population).

De ces décisions et de leur concrétisation est escomptée l'accélération de la marche du pays vers une "mise à niveau" pluridimensionnelle sur la base de standards comparables à ceux des pays démocratiques développés.

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), annoncée par le Roi en mai 2005, s'inscrit dans ce contexte. Elle concerne directement 350 communes rurales et 250 quartiers urbains et périurbains totalisant près de cinq millions d'habitants confrontés à un fort taux de pauvreté. A travers sa mise en œuvre est visée une mise à niveau sociale volontariste et programmée contribuant au développement durable et n'attendant pas la répartition des fruits de la croissance économique. D'autant que celle-ci est "structurellement" irrégulière car demeurant tributaire des fluctuations de la production agricole, laquelle représente 14% du PIB et occupe plus de 50% de la main-d'œuvre.

L'INDH procède d'une vision globale de l'avenir du pays. Son déploiement dans ses différentes dimensions et ses volets montrent que les plans de lutte contre la misère, la précarité et la marginalisation, conditions servant de terreau à la propagation d'idéologies et de discours comme ceux qui ont été à l'origine des tragiques événements ayant ensanglanté Casablanca et endeuillé le Maroc en mai 2003, tendent à perdre leur caractère ponctuel ou partiel. Ils deviennent plus systématiques et sont menés de manière concomitante.

De manière rétrospective, il serait possible, pour synthétiser l'évolution du pays entre 1955 et 2005, de caractériser les vingt premières années de l'indépendance par l'âpreté des luttes politiques et la gestion conflictuelle de positions inconciliables du pouvoir central et une opposition radicalisée et soutenue par le modèle socialiste en vogue à l'époque en Asie et en Afrique avec l'appui de l'Union Soviétique et de la Chine Populaire.

Les deux décennies suivantes (1975-1995) sont, quant à elles, dominées par le conflit du Sahara [que ne permet pas de dépasser la création de l'Union du Maghreb Arabe (1989)] et par la recherche d'un consensus politique autour de la monarchie. L'alternance ne s'impose pas pour autant facilement. Elle ne se matérialise que progressivement. Son instauration et le changement de règne qui survient dans l'intervalle favorisent toutefois, l'accélération et l'approfondissement du processus de démocratisation ainsi qu'une véritable "reconversion économique" ouvrant la voie, nettement plus qu'auparavant, à l'initiative privée marocaine et étrangère. Et ce en dépit des difficultés liées au non-règlement de la question du Sahara.

Appréhendée dans la perspective de la longue durée, la décennie (1995-2005) que clôt le Cinquantenaire de l'indépendance présente les traits d'une phase majeure de transition caractérisée à la fois par la continuité et la rupture par rapport aux périodes antérieures. D'un côté s'y matérialisent en effet des réformes ou des tentatives de réformes entreprises ou esquissées en particulier au début des années quatre-vingt dix et venues à maturité en quelque sorte par la suite. D'un autre côté y sont prises des décisions historiques, symboliques et concrètes, qui accélèrent l'ancrage dans la démocratie, la marche vers encore plus de modernité, et l'instauration, par des réalisations tangibles, de davantage de justice sociale conformément à la nature même et à la vocation institutionnelle du régime en place, "une monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale".

IV- Annexe I : Tableau Chronologique 1955-2005

Année	<p style="text-align: center;">Maroc Politique, Economie, Société, Culture</p>
1955	<p>16 novembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Retour triomphal d'exil (Madagascar) du Sultan Sidi Mohammed Ben Youssef et de la famille royale <p>18 novembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Discours du Sultan annonçant la fin du régime du Protectorat <p>Décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 1^{er} gouvernement Bekkai (10 ministres PI, 6 PDI et 6 indépendants) <p>28-29 déc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Grande offensive de l'Armée de Libération du Maroc (ALM) contre les positions de l'armée française dans le Rif ■ Premiers succès du roman "Le passé simple ", de Driss Chaoui (Paris, 1954)
1956	<p>2 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Proclamation de l'indépendance du Maroc <p>4-5 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Répression sanglante par les Espagnols de manifestations nationalistes en zone Nord <p>7 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Récupération de la zone Nord (suivie de la réintégration de Tanger, en octobre) <p>9 avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Visite du Sultan à Tétouan <p>Mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Création des Forces Armées Royales (FAR) <p>27 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assassinat à Fès d'Abbas Messâadi figure prestigieuse de l'ALM <p>Juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration des éléments de l'Armée de Libération du Maroc (ALM) dans les FAR <p>août</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Agitation dans le Rif et le Moyen-Atlas contre l'Istiqlal <p>Octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2^{ème} gouvernement Bekkai (sans le Parti Démocratique de l'Indépendance, PDI) <p>7 nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Création par dahir d'une Assemblée Consultative. Mehdi Ben Barka élu président

Année	<p style="text-align: center;">Maroc Politique, Economie, Société, Culture</p>
1957	<p>Janvier</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Révolte du gouverneur du Tafilalet, Addi ou Bihi ■ Crise gouvernementale. Démission de 9 ministres du PI <p>9 juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Moulay Hassan proclamé Prince Héritier <p>Août</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Sultan prend le titre de Roi et le nom de Mohammed V <p>Eté</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Route de l'Unité (Taounante-Kétama) <p>Novembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Opération de l'ALM et des Ait Ba Amrane au Sahara ■ Elaboration de la Moudawana
1958	<p>Février</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Opération franco-espagnole, dite " Ecouvillon ", au Sahara contre l'ALM <p>Mars-nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Troubles dans le Rif ; soulèvement armé <p>Avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Roi proclame les étapes de la démocratisation <ul style="list-style-type: none"> - Crise gouvernementale - Récupération de Tarfaya - Charte royale sur les libertés. <p>Mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernement Istiqlal (Ahmed Balafrej) ■ Adhésion du Maroc à la Ligue des Etats Arabes ■ Commission Royale sur la Réforme de l'Enseignement <p>Octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Crise gouvernementale <p>Nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ouverture des travaux de l'Assemblée Consultative <p>Nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dahir sur les libertés publiques <p>23 déc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Formation du gouvernement Abdallah Ibrahim ■ Le PCM réclame une monarchie constitutionnelle
1959	<p>Janvier</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Troubles dans le Rif ; écrasement de la rébellion par l'armée ■ Scission de l'Istiqlal, formation de l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP) <p>Février</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Légalisation du Mouvement Populaire (MP) <p>Nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assassinat d'Abelaziz Ben Driss, dirigeant du PI <p>Déc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Arrestation de dirigeants de l'UNFP accusés de complot contre le Prince héritier (Mohamed Basri, Abderahmane Youssoufi) ■ Création de l'Université Mohammed V

Année	<p style="text-align: center;">Maroc Politique, Economie, Société, Culture</p>
1960	<p>Jan.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Lancement du 1° Plan Quinquennal <p>Fév.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dissolution du Parti Communiste Marocain (PCM) ■ Grève générale lancée par l'Union Marocaine du Travail (UMT) <p>29 fév.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Séisme d'Agadir <p>Mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Création de l'Union Générale des Travailleurs du Maroc (UGTM, liée à l'Istiqlal) <p>20 mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Renvoi du gouvernement Ibrahim. Le Roi préside le gouvernement. Le prince héritier est vice-président <p>29 mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Premières élections de conseils communaux. PI et UNFP remportent 63% des voix ■ Participation d'un contingent marocain parmi les Casques bleus dépêchés par l'ONU au Congo après la sécession du Katanga ■ Nomination du colonel Mohamed Oufkir Directeur de la Sûreté Nationale en remplacement de Mohamed Laghzaoui (PI) nommé à la tête de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP)
1961	<p>3-7 jan.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Conférence Africaine à Casablanca <p>20 fév.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Décès du Roi Mohammed V <p>3 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Intronisation de Hassan II <p>Juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ " Le Maroc est un Royaume arabe et musulman " (Dahir du 2 juin) ■ Lancement des chantiers de la Promotion Nationale <p>Juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Entretien à Rabat entre le Roi et Ferhat Abbès Président du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) ■ Congrès sur l'arabisation de l'enseignement (Rabat)
1962	<p>Mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2° Congrès de l'UNFP – Adoption du rapport d'Abdellah Ibrahim <p>Nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Lancement de la campagne référendaire. UNFP, PCM et UMT prônent le boycottage <p>Déc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La Constitution est adoptée par référendum (plus de 80% de oui). L'article 19 introduit le titre de "Commandeur des Croyants".

Année	<p style="text-align: center;">Maroc Politique, Economie, Société, Culture</p>
1963	<p>Janv.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Passage du PI à L'opposition <p>Février</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Décès au Caire de Mohamed Ben Abdelkrim Khattabi <p>Mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Création du Front de Défense des Institutions Démocratiques (FDIC) Par Ahmed Reda Guédira <p>Mai-oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Elections législatives et autres <p>Juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Arrestation de plusieurs milliers de militants de l'UNFP et du PCM Pour complot ■ La gauche boycotte les élections communales <p>21 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Naissance du prince Sidi Mohammed <p>Sept.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Récupération des terres de colonisation officielle <p>8 oct.-5 nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ " Guerre des sables " dans les confins algéro-marocains ■ Rupture des relations diplomatiques avec Cuba, l'Egypte et la Syrie <p>Nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernement Ahmed Bahnini ■ Renvoi des enseignants égyptiens et syriens ■ Mehdi Ben Barka condamné par contumace ■ Installation du nouveau Parlement <p>8 nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dahir d'amnistie en faveur des condamnés pour collaboration avec le Protectorat
1964	<p>Juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Motion de censure de l'UNFP et du PI contre le gouvernement Bahnini Débats sur la corruption <p>Sept.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Session extraordinaire du Parlement
1965	<p>Plan triennal</p> <p>22-25 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Evénements de Casablanca, insurrections, répression sanglante <p>Avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Grâce royale aux condamnés du complot de 1963 <p>7 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Proclamation de l'état d'exception. Suspension de la Constitution <p>13- 14 oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Grève générale lancée par l'UMT <p>29 oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Enlèvement et disparition de Ben Barka à Paris

Année	<p style="text-align: center;">Maroc Politique, Economie, Société, Culture</p>
<p>1966 à 1969</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Instauration du planning familial ■ Protestations contre la "doctrine Benhima" en matière d'enseignement (1966) ■ Le Maroc pose la question du Sahara devant l'ONU (mars 1967) ■ Formation du Mouvement Populaire Démocratique et Constitutionnel (MPDC) par le Dr Abdelkrim Khatib (scission du MP) ■ 1^{er} Association culturelle Amazigh (1967) ■ Fondation de la revue "Souffles" (Abdellatif Laâbi, 1967) ■ Fondation du 23 mars par la gauche étudiante (1968) ■ Relance du Plan Quinquennal (1968). Grands travaux ■ Elections communales et municipales sans la participation de l'UNFP, du PI et de l'UMT qui protestent contre le "truquage" ■ Récupération d'Ifni (30 juin 1969) ■ Accord d'association avec la CEE ■ 12^e Congrès de l'UNEM (Union Nationale des Etudiants du Maroc)
<p>1970</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fin de l'état d'exception ■ Deuxième Constitution ■ Création de Ila al – Amam (Driss Benzekri) ■ Constitution de la Koutla (Istiqlal – UNFP) ■ Elections législatives boycottées par la Koutlah ■ Succès croissant des groupes musicaux Nas al Ghiwan et Jil Jilala
<p>1971</p>	<p>Janv.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Grèves dans les lycées et les universités <p>Juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Complot attribué au Fquih Basri <p>10 juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Tentative de coup d'Etat (Skhirate) <p>5 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La Koutlah réclame une Constituante ■ Karim Lamrani Premier Ministre
<p>1972</p>	<p>1 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Troisième Constitution <p>30 avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ report des élections législatives <p>30 juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Scission au sein de l'UNFP ; tendance Rabat (A. Bouabid) vs tendance Casablanca (A. Ibrahim) <p>16 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Attentat contre le Being Royal. Coup d'Etat avorté. <p>Nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ahmed Osman Premier Ministre ■ Dahir limitant les libertés et droits d'association et de rassemblement

Année	<p style="text-align: center;">Maroc Politique, Economie, Société, Culture</p>
1973	<p>24 jan.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Suspension de l'UNEM ■ Décret d'arabisation des facultés de Lettres et de Sciences Humaines <p>Mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Récupération des terres de colonisation (250.000 hectares) ■ Marocanisation du commerce et de l'industrie ■ Actions de guérilla dans le Moyen Atlas (Moulay Bouazza) et le Haut Atlas (Goulmima) ■ Création de la Direction de Surveillance du Territoire (DST) et de la Direction Générale des Etudes et de la Documentation (DGED) <p>14 avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Révision du Code des libertés Publiques (1958) <p>25 mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ouverture devant le tribunal militaire de Kénitra du procès des membres de l'UNFP (complot 3 mars) <p>30 juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ouverture à Casablanca du procès de 80 gauchistes (dont Abraham Serfaty, Abdellatif Lâabi et Anis Balafrej) <p>Oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Révolte paysanne à Tassoultant (région de Marrakech)
1974	<p>Juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Cheikh Abdeslam Yassine adresse au Roi sa lettre " l'Islam ou le déluge " (Al Islam aw at-toufane) <p>Août</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Création du Parti du Progrès et du Socialisme (PPS, successeur du Parti de la Libération et du Socialisme, PLS dissous en 1969) ■ Décès d'Allal Fassi à Bucarest <p>17 sept.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Maroc saisit le Cour de Justice (La Haye) à propos du Sahara
1975	<p>Janv.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fondation de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) A. Bouabid élu premier secrétaire <p>6 nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Lancement de la Marche Verte <p>14 nov</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Accord tripartite de Madrid sur le Sahara Occidental <p>18 déc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assassinat à Casablanca du leader USFP Omar Benjelloun par des islamistes <p>Déc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Vague d'arrestations des cadres d'Ila al-Amame
1976	<p>Fév.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Bataille d'Angala (intervention militaire algérienne directe au Sahara) <p>Sep.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nouvelle Charte des Collectivités locales <p>Nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Elections communales et municipales

Année	<p style="text-align: center;">Maroc Politique, Economie, Société, Culture</p>
1977	<p>Mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les dirigeants de l'opposition entre au gouvernement en qualité de ministres d'Etat sans portefeuille <p>Mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Procès de Casablanca (comparution de 178 marxistes – léninistes) <p>Juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Elections législatives <p>Oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Participation de l'Istiqlal au gouvernement dirigé par Ahmed Osman
1978	<p>Mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Participation du Maroc à la force interafricaine ayant relevé les parachutistes français à Kolwezi <p>Oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Création du Rassemblement National des Indépendants (RNI) ■ Création de la Confédération Démocratique du Travail (CDT), dirigée par Noubir Amaoui
1979	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Roi Hassan II président du Comité Al Qods <p>24 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Congrès Constitutif de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) <p>14 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Récupération du Rio de Oro
1980	<ul style="list-style-type: none"> ■ Début d'un cycle de sécheresse (1980-1984) ■ Lancement de la construction du Mur au Sahara ■ Abaissement de l'âge de succession au Trône ■ Amnistie (libération de militants de l'USFP)
1981	<p>6 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Emeutes à Casablanca ; protestation contre la hausse des prix ■ Création d'Al Jamaà al Ismamiyah <p>25 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Annonce par le Roi à Nairobi (Kenya) du référendum au Sahara <p>8 sept.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Arrestation de dirigeants de l'USFP ; notamment Abderrahim Bouabid, Mohamed El Yazghi, Mohamed Lahbabi
1982	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation du groupe Al Islah wa at-Tajdid (Réforme et Renouveau) ■ Dépôt par le cheikh Yassine des statuts de Al Jamaà <p>Juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Création du Conseil Supérieur des Oulémas
1983	<p>Mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Création de l'Union Constitutionnelle (UC) <p>Mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Scission au sein de l'USFP ■ Début du Plan d'Ajustement Structurel (PAS)

Année	<p style="text-align: center;">Maroc Politique, Economie, Société, Culture</p>
1984	<p>19 jan.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ " Emeutes du pain " à Nador et Tétouan <p>Sept.-Oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Elections législatives <p>12 nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Maroc quitte l'OUA
1985 à 1987	<p>19 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Accueil du Pape Jean Paul II à Casablanca (1985) <p>22 juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Entrevue Hassan II –Shimon Pérès à Ifrane (1986) <p>Mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pourparlers Hassan II – Chadli Benjedid (1987) <p>juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Demande d'adhésion du Maroc à la CEE (1987) ■ Création de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc ■ Création par le cheikh Yassine de Ousrat al 'Adl wa al Ihsane ■ Prix Goncourt décerné à Tahar Ben Jelloun pour son roman "La nuit sacrée"
1988	<p>Création de l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (OMDH)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Suspension du mensuel Lamalif ■ Lancement du projet de construction de la Mosquée Hassan II à Casablanca
1989	<p>30 avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dahir organique sur la privatisation d'entreprises du secteur public ■ Le Cheikh Yassine placé en résidence surveillée
1990	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amnesty International dénonce la situation des droits de l'homme au Maroc <p>Mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Création du Conseil Consultatif des Droits de l'homme (CCDH) <p>Déc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Grève générale. Emeutes à Kenitra, Fès, Tanger
1991	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création du Mouvement National Populaire par Mahjoubi Aherdane ■ Charte Amazigh d'Agadir (élaborée par plusieurs associations culturelles) ■ Abraham Serfaty libéré de prison et expulsé vers la France en qualité de Brésilien (13 sept.) ■ Libération des survivants de Tazmamart (23 oct.)
1992	<ul style="list-style-type: none"> ■ Abderrahmane Youssoufi devient premier secrétaire de l'USFP après le décès d'Abderrahim Bouabid ■ création du Bloc Démocratique (Kutla Dimouqratiya) <p>21 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le Roi présente un projet de réforme constitutionnelle
1993	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les " Droits de l'Homme " sont inscrits dans le texte de la 4ème Constitution ■ Elections générales (5° législature, 1993-1997) ■ L'opposition, notamment l'USFP, refuse de participer au gouvernement ■ Premiers amendements de la Moudawana

Année	<p style="text-align: center;">Maroc Politique, Economie, Société, Culture</p>
1994	<p>Ouverture d'un Bureau de liaison d'Israël à Rabat</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Evocation par le Roi de l'enseignement des langues Amazigh ■ Cheikh Yassine publie " Dialogue avec ces messieurs les bons démocrates " ■ Attentat terroriste à Marrakech
1995	<ul style="list-style-type: none"> ■ Retour d'exil de l'opposant Fqih Basri ■ Campagne d'assainissement économique lancée par le ministre de l'intérieur, Driss Basri
1996	<p>Juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Revendication de l'insertion dans la Constitution de l'amazighité du Maroc (lettre au Cabinet Royal) ■ Réactivation du MPCD par A. Khatib et intégration dans ses rangs de militants d'Al Islah wa at-Tajdid <p>13 sept.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Révision constitutionnelle. Création d'une 2ème chambre (des conseillers) au Parlement ■ Accord de partenariat avec l'Union Européenne
1997	<ul style="list-style-type: none"> ■ Elections législatives (6^e législature, 1998-2002)
1998	<p>Fév.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le CCDH est chargé par le Roi de créer une commission d'indemnisation des victimes de détention arbitraire <p>14 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Formation du gouvernement d'alternance. A. Youssefi premier Ministre
1999	<ul style="list-style-type: none"> ■ Année du " Temps du Maroc " en France <p>19 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ présentation par le gouvernement du Plan national d'intégration de la femme au développement économique <p>juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le Roi assiste au défilé du 14 juillet (Paris) <p>23 juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Décès du Roi Hassan II <p>30 juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Intronisation du S.M. Mohammed VI <p>Août</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Commission royale d'indemnisation des anciens prisonniers Politiques <p>Sept.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Tournée du Roi Mohammed VI dans les provinces du Nord ■ Abraham Serfaty autorisé à regagner son pays <p>Oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Limogeage de Driss Basri – Driss Jettou nommé ministre de l'Intérieur

Année	<p style="text-align: center;">Maroc Politique, Economie, Société, Culture</p>
2000	<p>Mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Manifestation à Rabat et Casablanca pour et contre le plan d'intégration des femmes ■ Manifeste Amazigh <p>Oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Roi appelle les partis à se démocratiser ■ Fermeture du Bureau de Liaison d'Israël à Rabat <p>Nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Suspension de 3 journaux ayant révélé l'implication de la gauche dans le coup d'Etat fomenté par le général Oufkir ■ Loi sur la réforme de l'enseignement Marrakech
2001	<p>Mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ VI Congrès de l'USFP. Désaccord avec la CDT <p>Avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mission place de la Commission Consultative Royale de révision de La Moudawana <p>16 sept.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cérémonie interconfessionnelle à la cathédrale de Rabat (après les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis) <p>17 oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Création de l'Institut Royal de la Culture Amazigh Marocaine (IRCAM)
2002	<p>7 Avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Marche à Rabat pour la Palestine <p>12-14 juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Festivités officielles pour le mariage du Roi ■ Crise hispano-marocaine. Affaire de l'îlot Leïla (Perejil) <p>27 sept.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Elections législatives (7^e législature 2002-2007) <p>Oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Roi nomme un technocrate, Driss Jettou, premier ministre <p>Déc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Redéfinition par le Roi de la mission des conseils provinciaux des Oulémas
2003	<p>16 mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Attentats terroristes à Casablanca <p>10 oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Discours du Roi au Parlement annonçant les grandes lignes de la réforme de la Moudawana

Année	<p style="text-align: center;">Maroc Politique, Economie, Société, Culture</p>
2004	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création de l'Instance Equité et Réconciliation 16-23 jan. ■ Adoption du Code de la famille par le Parlement 5 fév. ■ Publication du Code de la famille au Bulletin Officiel, entrée en vigueur immédiate Fév. ■ Séisme d'Al Hoceima 30 avril ■ Annonce par le Roi à Casablanca des grandes lignes de la politique religieuse de l'Etat Juillet ■ La graphie " IRCAM- Tifinagh " est certifiée et codifiée par " Iso Unicode " Déc. ■ Premières auditions publiques de l'IER ■ Signature d'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis
2005	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lancement par le Roi de l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH) ■ Un civil, Yassine Mansouri, nommé à la tête de la DGED ■ Visite du Roi au Niger, confronté à la sécheresse et à la famine ■ Dans le discours du Trône, le Roi évoque le concept de " monarchie citoyenne "

ISBN
9954-405-23-2
N° Dépôt Légal
2005/2615